



FICHE PROGRAMMATION

AFGES - LES FONDAMENTAUX DE LA DIRECTIVE DSP2 ET LES RISQUES

LIES

Public

Auditeur(trice), Directeur(trice) et responsable d'équipe, Directeur(trice)/Responsable administratif(ve) et financier (e)

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Objectifs pédagogiques

Acquérir la compréhension des éléments essentiels de la directive DSP2 (Directive Service paiement)

Savoir identifier les risques opérationnels et techniques de l'impact de la DSP2

En comprendre les enjeux pour les établissements au sein de certains processus opérationnels

Contenu

1- COMPRENDRE LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DE LA DIRECTIVE DSP2

Rappel du contexte réglementaire.

Champ d'application géographique.

Les services impactés.

Les principaux acteurs.

Le calendrier de mise en œuvre.

Synthèse de principaux articles et obligations de la Directive DSP2 (transparence et d'information, conditions d'exécution des opérations).

Illustration des principales nouveautés de la nouvelle directive DSP2.

- Encadrement des nouveaux acteurs.
- Responsabilité entre banque et services de paiements.
- Les nouveaux risques liés.
- Exigences en matière de sécurité et de protection de données.

2- ILLUSTRATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET TECHNIQUES DE LA DSP2

Détecter les risques opérationnels dans le cadre de la directive (UE) 2015/2366 (DSP2) de l'EBA.



Détecter les risques de cyber-intrusion, faire face aux nouveaux risques cyber.



Prévenir de l'ingénierie sociale et fraude monétaire, le rôle des réseaux sociaux.

Détecter les failles d'un dispositif de sécurité monétaire.

3- SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud  24 31 35
Province Nord  42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc